



Ouverte aux amateurs et professionnels, la vente aura lieu dans la salle des fêtes de **Lamotte-Beuvron (41)**. Sur réservation, des tables (0,80 x 1,20 mètres) seront louées aux participants ; des chaises seront mises gratuitement à disposition.

La réservation se fera exclusivement par courrier avec paiement inclus, au plus tard le 24 septembre 2016, à l'adresse figurant ci-dessous :

Patrice Boistard
Photo club lamottois
21, rue des Saules
41600 Lamotte-Beuvron
 Tel : 02.54.88.02.54
 Email : pbclubphotos@free.fr

REGLEMENT

Article 1 : La manifestation est ouverte aux collectionneurs et professionnels.

Article 2 : Sont admis à l'exposition, à la vente et à l'échange, tous objets, livres et documents se rapportant à la photographie ou au cinéma, sous réserve qu'ils soient d'occasion et la propriété des participants.

Article 3 : Les frais de participation sont de 7 €uros le samedi après midi, 10 €uros le dimanche ou 12 €uros pour le samedi et le dimanche par table de 0,80 x 1,20 mètre. Les chaises sont également fournies. Le repas est de 13 €uros servi sur place.

Article 4 : Les demandes de réservations seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée, et dans la limite des places disponibles (20/25 emplacements), sous réserve du bulletin d'inscription dûment rempli et signé accompagné du paiement correspondant au nombre de tables et de repas réservés (chèque postal ou bancaire). Les chèques sont à libeller à l'ordre de la **Maison des Animations de Lamotte-Beuvron**. Les frais d'inscription garantissent l'emplacement et seront donc perdus en cas d'absence.

Article 5 : Les transactions se feront de gré à gré et n'impliquent en aucun cas l'intervention des organisateurs au sujet d'un problème.

Article 6 : Les participants s'engagent à respecter les lieux, à n'occasionner aucun dégât aux installations. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les dégâts, dégradations, vols, chèques volés ou impayés, ou autres déboires qui pourraient se produire durant la manifestation.

Article 7 : L'ouverture de la salle pour les exposants se fera à 9 h 00 pour le samedi et 7 h 00 pour le dimanche. La carte d'identité devra obligatoirement être présentée à l'entrée.

Article 8 : La bourse sera ouverte le samedi de 14 h 00 à 19 h 00 et le dimanche de 9 h 00 à 18 h 00. Les exposants s'engagent à libérer la salle à 19 h 00 le dimanche.

Article 9 : La participation à cette bourse entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui devra être signé et retourné avec chaque réservation.